

Décision (DEC112390DR06)
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application entre le CNRS et l'Université de Bourgogne du contrat quinquennal de développement 2007-2011 le 18/01/2008 portant création de l'unité mixte de service n°2739 ;

Vu la décision n° DEC070046SCHS du 18/10/2007 nommant Serge WOLIKOW, directeur de l'unité de recherche n°2739 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 4 juillet 2011 ;

Considérant que Mme Delphine Badian a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS – Délégations Alsace et Centre-Est les 5,6 et 7 avril 2005 et les 24, 25 et 26 mai 2005.

Article 1

Mme Delphine Badian, TCS

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 2739.

Mme Delphine Badian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Delphine Badian est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon le 25/08/2011

Le directeur de l'unité

Serge Wolikow

Visa du délégué régional
du CNRS

Visa du Président de l'Université
de Bourgogne